

N. Guignon¹, D. Waltisperger¹, R. Rivalin¹, N. Sandret², B. Arnaudo³, I. Magaud-Camus⁴

1/ Dares, Département conditions de travail et santé, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, Paris – 2/ Inspection médicale du travail, DRTEFP Île-de-France, Paris – 3/ Inspection médicale du travail, DRTEFP Centre, Orléans – 4/ Inspection médicale du travail, DRTEFP Rhône-Alpes, Lyon

INTRODUCTION

La surveillance des risques professionnels au travers des enquêtes Sumer poursuit deux objectifs : établir une cartographie nationale des expositions (nature et effectifs concernés) et suivre leur évolution dans le temps. La première enquête Sumer date de 1987. Elle a été renouvelée en 1994 et en 2002, et est de nouveau programmée pour 2009.

MÉTHODE

L'enquête est réalisée par des médecins du travail volontaires. Son champ en 2002 comprend les salariés du régime général, de la mutualité sociale agricole, des hôpitaux publics, d'EDF-GDF, de La Poste, de la SNCF et d'Air France. Il s'étendra en 2009 aux fonctions publiques et à quelques établissements publics. Le médecin du travail tire au sort des salariés à l'occasion de leur visite périodique. L'enquête comporte un auto-questionnaire complété par le salarié avant sa visite et un questionnaire administré par le médecin auprès du salarié.

L'enquête, pilotée conjointement par la Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques et la Direction générale du travail, est conduite par une équipe de trois statisticiens de la Dares et de trois médecins inspecteurs régionaux du travail (MIRTMO). Cette équipe fait les formations, gère l'enquête et l'exploite. L'animation régionale de l'enquête est assurée par les MIRTMO des régions qui organisent les réunions de formation pour les médecins enquêteurs volontaires, suivent la collecte de l'enquête et contrôlent les questionnaires.

RÉSULTATS

Pour Sumer 2002, 68 réunions de formation pour les médecins enquêteurs ont été organisées. L'enquête a bénéficié d'une forte mobilisation des médecins du travail : 20 % d'entre eux ont participé, soit 1 792 médecins au total. Ils ont permis d'enquêter 56 000 salariés (31 questionnaires par médecin en moyenne en raison des temps partiels). Le nombre de questionnaires exploitables était de 49 984.

DISCUSSION

Difficultés :

- l'organisation du planning du médecin demande de choisir une méthode de sondage adaptée ;
- la formation des médecins enquêteurs est indispensable ;
- le temps de passation des questionnaires est de 35 à 60 minutes ;
- la charge de l'organisation logistique est importante pour les MIRTMO en région .

Aspects positifs :

- les médecins du travail et des MIRTMO se sont très fortement mobilisés ;
- la force de l'enquête repose d'une part, sur l'expertise du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique et, d'autre part, sur le grand nombre de salariés enquêtés ;
- les résultats ont donné lieu à de nombreuses publications ;
- l'enquête a fourni des indicateurs pour la loi relative à la politique de santé publique, le Plan santé travail et le Plan cancer ;
- l'enquête enrichit les connaissances et la pratique des médecins du travail ;
- la pérennité de l'enquête et le rôle irremplaçable des médecins du travail dans la collecte de l'information font consensus pour les partenaires sociaux.

Perspectives pour Sumer 2009 :

- le souhait du gouvernement est d'étendre l'enquête à la fonction publique ;
- de nouvelles contraintes apparaissent en raison de la réforme de la médecine du travail qui modifie la fréquence des visites périodiques ;
- la pénurie de médecins du travail pourrait diminuer la participation des médecins du travail.

CONCLUSION

Grâce à la forte mobilisation des médecins du travail, l'enquête de 2002 a permis à Sumer d'obtenir une reconnaissance au niveau national et européen.

Pour Sumer 2009, les nouvelles perspectives et le souci d'associer les partenaires sociaux exigeront une adaptation méthodologique et une préparation attentive. La mobilisation du réseau des médecins du travail ne pourra être satisfaisante que si leurs nouvelles contraintes sont prises en compte.